

== TAXE D'HABITATION ==		DATES =	
-- ABATTEMENTS	. Pour charges de famille - Taux minimums ou majorés . 1 & 2 personnes à charge	20	25/09/08
	" " " " 3 & +	15	
	- Regime spécifique Alsace-Moselle		
	- Taux différents du droit commun		
	. Général à la base - Régime normal	15	25/09/08
	. Général à la base - Régime différent du droit commun		
	. Spécial à la base		
	. Spécial Handicapés à la base	10	25/09/08
Exonération des meublés de tourisme en ZRR	<- gîtes ruraux		
	<- meublés de tourisme		
	<- chambres d'hôtes		
-- Assujettissements à la TH des logements vacants depuis plus de 2 ans			
-- Suppression neutralisation transfert département (1411-II quater)			
== FONCIER BATI ==		DATES =	
-- EXONERATIONS DE 2 A 5 ANS DES ENTREPRISES (1383 A)			
	. création d'entreprises (art.44-6)	DUREE : 2 ANS	100 24/06/96
	. reprise d'entreprises industrielles en difficulté (art.44-7)	DUREE : 2 ANS	100 24/06/96
	. création ou reprise d'entr. indus. en difficulté (art.44-15)	DUREE : 2 ANS	100 24/06/96
-- EXONERATIONS			
	. des installations de lutte contre la pollution des eaux (art.1518 A)		
	" " " " de l'atmosphère (art.1518 A)		
	. des bâtiments produisant biogaz, électricité, chaleur par méthanisation (art.1387 A)		
	. Constructions financées avec les prêts aidés par l'Etat	DUREE : . ANS	
- Exonération totale ou partielle des logements			
	{ acquis avec le concours de l'Etat	DUREE : . ANS	
	{ faisant l'objet d'un bail à réhabilitation	DUREE : . ANS	
	{ anciens économes en énergie (art.1383 OB)		
	{ nouveaux économes en énergie (art.1383 OB bis)	DUREE : . ANS	
	{ en périmètre de plan de prévention risques technologiques (art.1383 G)		
	{ en zone risques miniers (art.1383-G-ter)		
	{ en zone risques santé, sécurité, environnement (art.1383-G-bis)		
	{ en zone lutte contre l'exclusion (art.1388-quinquies A)		
- Suppression de l'exonération de deux ans	{ pour tous les locaux d'habitation		
	{ seulement pour ceux qui ne sont pas financés par des prêts aidés par l'Etat		
- Exonération totale bâtiments affectés à la déshydratation des fourrages (art.1382 B)		100	
- Exonération totale des jeunes entreprises innovantes ou universitaires (art.1383 D)		100	
- Suppression de l'exonération de droit applicable	<- dans les zones franches urbaines		
	<- dans les bassins d'emploi à redynamiser		
- Exonération des pôles de compétitivité			
- Exonération en Zone Restructuration Defense (art.1383 I)			
- Etablissements participant au Service Public Hospitalier (art.1382C)		100	
- Logements acquis en vue de leur location en ZRR (art.1383E)		100	
- Exonération de la valeur locative :			
	. des hôtels en ZRR		
	. des gîtes ruraux en ZRR		
	. des meublés de tourisme en ZRR		
	. des chambres d'hôtes en ZRR		
	. des logements en campus		
-- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : Institution de la taxe par l'EPCI L063			11/10/11
-- Taxe Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères (art.1522 bis)			
-- Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères : Institution de la redevance			
-- Institution de la redevance par le syndicat mais perçue par l'EPCI			
-- Taxe de balayage (art.1528)			
-- Taxe sur les pylones : perception en lieu et place de la commune par l'EPCI L063			
-- Taxe sur les friches commerciales (art.1530)			
-- Taxe de prévention des inondations (art.1530 bis)			
-- " " " " instituée par l'EPCI			
-- Lissage de l'augmentation des VL des logements (art.1517-I-1)			
-- Abattement 30% VL logements collectifs ZUS			
== FONCIER NON BATI ==		DATES =	
- Exonérations temporaires	{ Terrains nouvellement plantés en noyers	100	
	{ Terrains plantés en arbres truffiers	100	
	{ Terrains plantés en oliviers	100	
	{ Terrains plantés en vergers ou vignes	durée : . ANS	
	{ Terrains en agriculture biologique	100	
- Dégrèvement accordé aux jeunes agriculteurs		DUREE : . ANS	
- Majoration des terrains constructibles (de 0,01 à 3 euros)			
- Transfert TAFNB (taxe additionnelle à la TPNB) à l'EPCI L063			

(Suite page suivante)

== C.F.E. / C.V.A.E. ==	===== DATES =====
-- Base minimum CFE	
{ Montant de la base minimum (CA <= 10000) .....	
{ % Réduction CA < 10000 .....	
{ Montant de la base minimum (CA > 10000 et <= 32600) .....	
{ % Réduction activité à temps partiel .....	
{ Montant de la base minimum (CA > 32600 et <= 100000) .....	
{ % Réduction activité à temps partiel .....	
{ Montant de la base minimum (CA > 100000 et <= 250000) .....	
{ % Réduction activité à temps partiel .....	
{ Montant de la base minimum (CA > 250000 et <= 500000) .....	
{ % Réduction activité à temps partiel .....	
{ Montant de la base minimum (CA > 500000) .....	
{ % Réduction activité à temps partiel .....	
{ Choix de la convergence instituée par l'EPCI .....	
{ Convergence de la base minimum (CA <= 10000)..... DUREE : .. ANS .....	
{ Convergence de la base minimum (CA > 10000 et <= 32600)..... DUREE : .. ANS .....	
{ Convergence de la base minimum (CA > 32600 et <= 100000)..... DUREE : .. ANS .....	
{ Convergence de la base minimum (CA > 100000 et <= 250000)..... DUREE : .. ANS .....	
{ Convergence de la base minimum (CA > 250000 et <= 500000)..... DUREE : .. ANS .....	
{ Convergence de la base minimum (CA > 500000)..... DUREE : .. ANS .....	
-- Suppression de l'exonération CFE des loueurs . de gîtes ruraux .....	
. de meublés de tourisme .....	
-- Suppression de l'exonération CVAE des loueurs . de meublés ordinaires .....	
. de gîtes ruraux .....	
. de meublés de tourisme .....	
. de meublés ordinaires .....	
- EXONERATIONS	
. Création d'entreprises (art.1466 AI art.44-6) .....	DUREE : 2 100 24/06/96
. Reprise d'ent. indus. en difficulté (art.1466 AI art.44-7) .....	DUREE : 2 100 24/06/96
. Création ou Reprise d'ent. indus. en difficulté(art.1466 AI & 44-15) .....	DUREE : 2 100 24/06/96
. des jeunes entreprises innovantes ou universitaires (art.1466 D) .....	
. Caisses de Crédit Municipal (art.1464) .....	
. Ets de spectacles (art.1464 A-1): - Théâtres nationaux .....	
- Autres Théâtres fixes .....	
- Tournées Théâtrales .....	
- Concerts symphoniques .....	
- Spectacles musicaux et de variétés .....	
- Autres divers .....	
. Cinémas 'art et essai' < 450 000 entrées (art 1464 A-3bis) .....	
. Cinémas < 450 000 entrées (art 1464 A-3) .....	
. Cinémas >= 450 000 entrées (art 1464 A-4) .....	
. Médecins (art.1464 D du CGI : communes < 2000 habitants) .....	
. Auxiliaires médicaux ( " " < " " ) .....	
. Médecins (art.1464 D nouveau) .....	DUREE : . 100 .....
. Auxiliaires médicaux (art.1464 D nouveau) .....	DUREE : . 100 .....
. Vétérinaires (art.1464 D nouveau) .....	DUREE : . 100 .....
. Installations de lutte contre la pollution des eaux (art.1518 A) .....	
. " " " " de l'atmosphère (art.1518 A) .....	
. Matériels destinés à économiser l'énergie .....	
. Matériels destinés à réduire le bruit d'installations anciennes .....	
. Création d'établissements implantés en ZUS (art.1466 AI) .....	DUREE : . ANS .....
. Extension " " " " " " .....	DUREE : . ANS .....
. Abattement diffuseur de presse de 1600 euros (art.1469 A quater).....	
. Abattement diffuseur de presse de 2400 euros (art.1469 A quater).....	
. Abattement diffuseur de presse de 3200 euros (art.1469 A quater).....	
. Exonération diffuseur de presse spécialiste (art.1464 L) .....	
. Activités industr. et commerc. des Ets Publics d'enseignement (art.1464 H) ....	
. Librairies labellisées (art.1464 I) .....	
. Parc d'attractions - réduction de VL (art.1478 V) .....	
{ -----[ TAUX D'EXONERATION ]-----	
{ Années N = 100 % N+1 N+2 N+3 N+4 N+5 N+6	
{ . Etablissements industriels	
{ - création .....	
{ - extension << .....	
{ - reprise .....	
{ - reconversion .....	
{ . Etablissements de recherche scientifique et technique	
{ - création .....	
{ - extension << .....	
{ - reprise .....	
{ - reconversion .....	
{ AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (art.1465)	
{ . Services de direction, d'études, d'ingénierie et d'informatique	
{ - création .....	
{ - extension << .....	
{ - reprise .....	
{ - reconversion .....	
{ -----[ PRIX DE REVIENT MAXIMUM DES IMMOB. EXO. PAR EMPLOI CREE OU INVEST. ]-----	
{ - des établissements industriels - création .....	
{ - des " " " " - extension .....	
{ - des " " " " en difficulté - reprise .....	
{ - des " " " " - reconversion .....	
{ - des établissements de recherche scientifique et technique - création .....	
{ - des " " " " " " - extension .....	
{ - des services de direction, études, ingénierie, informatique - création .....	
{ - des " " " " " " - extension .....	
{ - des ets de rech. et services de dir., études, ingén., inform. - reprise .....	
{ - des " " " " " " " " - reconversion .....	

C.F.E. / C.V.A.E.		DATES
-	Exonération des pôles de compétitivité	.....
-	Exonération en Zone Restructuration Défense (art.1466 AI quinquies B)	.....
CFE	Suppression de l'exonération de droit applicable dans les Zones de Redynamisation Urbaine	.....
-	" " " " " " de Revitalisation Rurale	.....
-	" " " " " " Franches Urbaines	.....
-	" " " " " " Bassins d'Emploi à Redynamiser	.....
CVAE	Suppression de l'exonération de droit applicable dans les zones de Redynamisation Urbaine	.....
-	" " " " " " de Revitalisation Rurale	.....
-	" " " " " " Franches Urbaines	.....
-	" " " " " " Bassins d'Emploi à Redynamiser	.....
CFE	Opposition à la sortie progressive d'exonération dans les ZRU et ZFU	.....
CVAE	Opposition à la sortie progressive d'exonération dans les ZRU et ZFU	.....
CFE	Suppression de l'exonération ZFA (zones franches d'activités DOM) art.1388 ter	.....
CVAE	Suppression de l'exonération ZFA (zones franches d'activités DOM) art.1388 ter	.....
CVAE	Modification de la répartition avec l'EPCI L063	pourcentage .....
Transfert	IFER installations nucléaires, thermiques à l'EPCI L063 (art 1519 E)	.....
Transfert	IFER installations photovoltaïques, hydrauliques à l'EPCI L063 (art 1519 F)	.....
Transfert	IFER transformateurs électriques à l'EPCI L063 (art 1519 G)	.....
Transfert	IFER antennes relais à l'EPCI L063 (art 1519 H)	.....
Transfert	IFER gaz naturel, hydrocarbures, produits chimiques à l'EPCI L063 (art 1519 HA)	.....
Transfert	du reversement PNGIR à l'EPCI L063 (art 1609 nonies C I bis.3)	.....
Transfert	du prélèvement PNGIR à l'EPCI L063 (art 1609 nonies C I bis.4)	.....
Transfert	du reversement DCRTP à l'EPCI L063 (art 1609 nonies C I ter)	.....
Transfert	taxe sur les surfaces commerciales à l'EPCI L063	.....
Coefficient	sur tarif TASCOM applicable	.....%